

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 08 JUILLET 2010 à 18h30.

Date de convocation
28/06/2010

L'an DEUX-MILLE-DIX, le huit du mois de JUILLET, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

Membres présents :

AMNEVILLE : néant
BRONVAUX : M. ARGUELLO,
CLOUANGE : MM. DIEDRICH, GISMONDI et CECCONI et M^{me} FERRARI,
MARANGE SILVANGE : MM. BRUM, MULLER, MEOCCI, LALLIER et M^{me} GREFF,
MONTOIS LA MONTAGNE : M. CUCCIA et M^{me} PIERRARD
MOYEUVE-GRANDE : MM. SANTARONI A., DROUIN, ROVIERO et SANTARONI M.
MOYEUVE-PETITE : MM. SCHWEIZER et HENRY,
PIERREVILLERS : MM. SERREDSZUM, et PELIZZARI,
ROMBAS : MM. FOURNIER, PIERON, BARTHELEMY, RISSER, AUBURTIN, M^{mes} WAGNER, et M^{me} BENCI,
RONCOURT : M. HALTER
ROSSELANGE : M. MATELIC et M^{me} SEEMANN
SAINTE MARIE AU CHENES : MM. WATRIN et M^{me} CADONA
VITRY-SUR-ORNE : MM. CORRADI et VEGLIA

Membres représentés par son suppléant :

M. VOLLE par M. LAURENT
M. TIRLICIEN par M. GALLO
M. DI GIANDOMENICO par M^{me} COANA
M. SCHONS par M. VISCERA
M^{me} MORETTI par M. SAUDRY
M. SUBTIL par M. VEDEL

Membre suppléant sans voix délibérative : néant

Membres absents ayant donné procuration :

M^{me} BARTOLETTI à M. DROUIN
M. KLAMMERS à M. WATRIN
M. WEYANT à M. CORRADI

Absent excusés : M. ZIMOCH

Absents: M^{me} GREVEN, MM. BRUXMEIER, DOFFIN, FREMERY, M^{me} BELLONI, MM. SCHREMER, FAVIER, M^{me} CONTESE, M. BALTIERI

Le Président ouvre la séance à 18h 30 et annonce les procurations.

Le 08 JUILLET 2010 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger :

- **Approuve**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil communautaire du 13 AVRIL 2010.
- **FIXE** le nombre de représentants du conseil communautaire appelés à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux à 5.
- **PREND ACTE** des candidatures de MM. CORRADI, DROUIN, MATELIC, SERREDSZUM et WATRIN pour occuper ces fonctions,

- **PROCEDE** à l'élection des représentants du conseil communautaire au sein de la commission consultative des services publics locaux,
Ont obtenus : M. CORRADI : 43 voix M. SERREDSZUM : 43 voix
M. DROUIN : 43 voix M. WATRIN : 43 voix
M. MATELIC : 43 voix

MM. CORRADI, DROUIN, MATELIC, SERREDSZUM et WATRIN sont donc élus membres de la commission consultative des services publics locaux.

- **FIXE** le nombre de représentants d'associations locales appelés à siéger au sein de cette commission à 1
- **ELIT** M. GLEN (C.L.C.V.), comme représentants d'associations locales au sein de la commission consultative des services publics locaux.
- **ADOPTE** le règlement intérieur de cette commission.
- **DECIDE** d'ajouter dans la compétence facultative « mise en œuvre de la politique relative à la petite enfance à travers les structures de garde collective » :
 - Les haltes garderies : Etablissements d'accueil collectifs qui proposent un accueil temporaire ou occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans,
 - Les relais d'assistantes maternelles : lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.
- **DECIDE** de mettre à profit la modification statutaire entraînée par ce transfert de compétence pour :
 - annexer aux statuts la définition de l'intérêt communautaire telle qu'elle a été adoptée par les communes membres entre le 12.09.2002 et le 9.12.2002,
 - supprimer, dans les statuts, la référence au S.I.I.V.O. (article 5 : la communauté de communes reprend les activités du S.I.I.V.O. qui disparaît) qui est, maintenant, sans objet.
- **DECIDE** de modifier l'autorisation de programme relative à la construction d'un hôtel d'entreprises sur le parc d'activités communautaire « Champelle », conformément au tableau récapitulatif annexé à la délibération N° 2010-16.
- **ADOPTE** la Décision modificative n°1 au Budget primitif 2010, ci-annexée, et qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
 - SECTION DE FONCTIONNEMENT : - 4.847,00 €
 - SECTION D'INVESTISSEMENT : 179.578,05 €
- **Prend Acte** de la communication qui lui a été faite par le Président du rapport d'activités 2009
- **Prend Acte** de la communication qui lui a été faite par le Président du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers
- **Prend Acte** des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 14 avril 2008,
- **Prend Acte** des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 14 avril 2008,

Fait à Rombas, le 21 juillet 2010,
Affiché le 15/07/2010
Le Président



Lionel FOURNIER